

17) DELIBERATION N° 128/77 : RESERVATION DE LOGEMENTS AUPRES DE LA SOCIÉTÉ d'H.L.M. DE L'EST

Monsieur le Maire rappelle que début Avril 1977, il avait été demandé à la Société d'H.L.M. de l'Est de réserver, dans les deux bâtiments H.L.M. de la Z.A.C. LUDRES-Sud, 2 appartements de type II et 3 appartements de type III destinés à de futurs enseignants ou agents communaux.

La rentrée scolaire est à présent effectuée ; un seul enseignant a demandé à bénéficier d'un appartement réservé. D'autre part, aucun agent communal n'est à recruter dans les prochains mois.

Il s'avère donc nécessaire de mettre fin à cette réservation de logements à compter du 1er Octobre 1977.

Le montant des loyers dûs à la Société d'H.L.M. de l'Est pour la période de non occupation, c'est-à-dire du 1er Avril au 30 Septembre 1977 s'élève à 17 334 F 96.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- il est mis fin à compter du 1er Octobre 1977 à la réservation de logements auprès de la Société d'H.L.M. de l'Est,
- le montant des loyers pour la période du 1er Avril au 30 Septembre 1977 s'élevant à 17 334 F96 sera payé à la société d'H.L.M. de l'Est ; la dépense sera inscrite au budget supplémentaire.